

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC**  
**RÉUNION ORDINAIRE DU 06 06 2023 à 20h30**

Date de la convocation : 01 06 2023

**Président de séance** : CASTAGNER Jean-Claude

Présents : CASTAGNER Jean-Claude, BIROT Patrick, CAPILLON Claude-Marie, ~~CLEUET Florent~~, DE BEER Liesbeth, DE LAPOYADE Eliane, DELMARES Sébastien, DUBOIS Françoise, DUBOIS Éric, DUMONT Bernadette, GACHET Isabelle, ~~LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal~~, NOBLET Jessica, VANTOMME Guy, VITRAC Jean-Pierre.

Excusé(e)s : CLEUET Florent, NOBLET Jessica,

Procuration(s) : LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal à DUBOIS Éric

Secrétaire de séance : DUBOIS Françoise

**Nombre de conseillers présents** : 12

**Nombre de conseillers votants** : 13

Présence du Cabinet d'étude ALTEREO et d'un technicien du SATESE afin de présenter le dernier rapport de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif sur la commune.

\*Etat des lieux

\*Diagnostic du fonctionnement

\*Evaluation des impacts

\*Evaluation des entrées d'eaux claires dans le réseau.

\*Etude de la capacité du Poste de Relevage de l'école.

\*Etablissement d'un schéma directeur d'assainissement

On constate :

\*une évolution en hausse de la population mais également du nombre de logements principaux.

\*Un bon état de la Banège (mais attention dans le futur)

\*Un type de lagunage existant avec : 2 PR, 3 déversoirs d'orage, des réseaux de désengorgement et de partage.

Les dysfonctionnements et les désordres proviennent de l'ouvrage de traitement en raison de son ancienneté (1992) et des capacités hydrauliques et organiques non optimales.

Les campagnes de mesures montrent que la capacité maximale est pratiquement atteinte et qu'en période d'orage elle est largement dépassée.

Travaux à réaliser :

\*Tout ce qui est mal collecté (gouttières et vérification des séparations des eaux) : environ 18 000€ HT

\*Regards à reprendre (une dizaine sur les 250 que compte la commune) : environ 19 000€ HT

\*Les lagunes : station de type FPR sur 2 étages pour un coût global d'environ 859 100€.

Il y aura donc un impact sur le prix de la redevance assainissement.

En 2026, la compétence assainissement sera transférée à la CCPSP.

Les travaux sont actuellement subventionnables à 70%

Assistance à MOA : l'ATD explique le projet de la future convention présentée en conseil ce soir afin de clarifier leur rôle dans l'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour le déroulement du marché public de recrutement du MOE et l'aide aux demandes de subventions.

Monsieur le Maire demande à ce que l'avis de l'Agence de l'Eau et l'attribution d'aide financière soient actés le plus rapidement possible pour ne pas perdre le taux de 70% de subvention.

Fin de l'intervention à 22h30

Mme DUBOIS Françoise est désigné(e) secrétaire de séance.

Approbation du PV du CM du 15 05 2023: approuvé

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

1. Palais des Evêques – Clos et Couvert : Avenant TO1
2. Réhabilitation des lagunes : assistance à Maîtrise d'Ouvrage (MOA) convention ATD
3. Personnel Communal : recrutement CDD Services techniques
4. Budget Annexe Assainissement : DM1
5. Marché : renouvellement du matériel du terminal de paiement (PDA)
6. Associations subventions exceptionnelles animations 2023.
7. Modification de la grille des tarifs communaux : SMA
8. Questions diverses

**1) PALAIS DES EVEQUES – CLOS ET COUVERT : AVENANT T01 – 2023/0042**

Vu le code de la commande publique,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

**\*LOT 1 – MACONNERIE PIERRE DE TAILLE- ENT MORON – AVENANT 5 TO1 – SANS MODIFICATION DE PRIX**

\*Travaux en plus et moins-value sans modification de prix selon devis 230029 du 27 03 2023.

**\*LOT 1 – MACONNERIE PIERRE DE TAILLE- ENT MORON – AVENANT 6 TO1 (+ 1 943.06€ HT)**

\*Réalisation de travaux supplémentaires : reprise de la désorganisation de maçonnerie et d'une fissure au droit de la tête extérieure de la tourelle Sud Est, sous sablière.

Selon devis 230031 du 28 03 2023.

\*Vu l'avenant 6 TO1 : + 1 943.06€ HT

- Nouveau montant Tranche Optionnelle 1 : 106 409.78€ HT soit 127 691.74€ TTC

**\*LOT 2 – CHARPENTE COUVERTURE - ENT TMH – AVENANT 4 TO1 (- 8 805.20€ HT)**

\*Réalisation de travaux de la TO1 transférés sur la TO2 : planchers haut à R+2 sur le Pavillon Est

Selon devis 6V1Z du 06 06 2023.

\*Vu l'avenant 4 TO1 : - 8 805.20€ HT

- Nouveau montant Tranche Optionnelle 1 : 64 600.50€ HT soit 77 520.60€ TTC

- Nouveau montant Tranche Optionnelle 2 : 105 987.62€ HT soit 127 185.14€ TTC

**\*LOT 3 – MENUISERIE PEINTURE - ENT POUYADOU – AVENANT 1 TO1 (- 29 787.86€ HT)**

\*Pavillon Est : travaux en moins-value selon devis du 01 06 2023

\*Vu l'avenant 1 TO1 : - 29 787.86€ HT

- Nouveau montant Tranche Optionnelle 1 : 109 850.26€ HT soit 131 820.31€ TTC

**\*LOT 3 – MENUISERIE PEINTURE - ENT POUYADOU – AVENANT 2 TO1 (+ 92 211.44€ HT)**

\*Modification de l'enchaînement des phases de travaux à la demande du MOA : la TO2 est ramenée en TO1

\*Montant ancien phasage : TO1 139 638.12€ HT

TO2 : 92 211.44€ HT

\*Montant nouveau phasage : TO1 231 289.56€ HT

TO2 : 0€ HT

\* Vu l'avenant 1 TO1 : - 29 787.86€ HT

\* Vu l'avenant 2 TO1 : + 92 211.44€ HT

- Nouveau montant Tranche Optionnelle 1 : 202 061.70€ HT soit 242 474.04€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Emet** un avis FAVORABLE et décide de conclure l'avenant détaillé ci-dessus.

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

**\*Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation intérieure et l'aménagement des abords du Palais des Evêques : AVENANT 1 (sans incidence financière)**

\*Suppression du co-traitant Marion Bricard – Architecte d'intérieur

\*Intégration en sous-traitance Axeplan – BET Maçonnerie, sur les phases APD, PRO et VISA.

\*Modification sans incidence sur l'enveloppe globale de rémunération de la maîtrise d'œuvre

- Montant du marché de maîtrise d'œuvre : TF : 167 143€ HT soit 200 571.60€ TTC

TO1 : 14 443€ HT soit 17 331.60€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Emet** un avis FAVORABLE et décide de conclure l'avenant détaillé ci-dessus.

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

## **2 REHABILITATION DES LAGUNES : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (MOA) CONVENTION ATD - 2023/0043**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Il s'agit d'une mission d'assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage se rapportant au **recrutement d'un maître d'œuvre et pour l'accompagnement technique, financier et administratif durant les phases de conception, réalisation et réception du programme de travaux établi dans la cadre du schéma directeur d'assainissement**

Prestataire retenu : **Agence Technique Départementale (ATD24)**

Monsieur le Maire rappelle que l'ATD est un organisme départemental qui aide les collectivités dans plusieurs domaines : juridique, marchés publics, études de faisabilité par des architectes, informatique, publication dématérialisée des appels d'offres sur la plateforme départementale...La commune est adhérente à l'ATD, il s'agit donc d'une prestation certes payante mais qui rentre dans les missions de cet organisme au service des communes.

La rémunération est fixée forfaitairement à **10 000€ HT soit 12 000 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Emet** un avis favorable.

➤ **Accepte** les termes de la convention.

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## **3 PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT CDD SERVICE TECHNIQUE - 2023/0044**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : entretien des espaces verts et animations estivales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Décide** la création à compter du **26 06 2023** d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent au service technique à temps complet.

➤ **Dit** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de CDD pour une durée de **6 mois allant du 26 06 2023 au 25 12 2023 inclus**. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## **4 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT2023 : DM 1 - 2023/0045**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier les crédits comme suit :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-202101 : ETUDE DIAGNOSTIQUE LAGUNES	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	403 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-202301 : LAGUNES REHABILITATION	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-202302 : EXTENSION RESEAU ASS LA GRANGETTE	0.00 €	278 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>403 000.00 €</b>	<b>378 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>403 000.00 €</b>	<b>403 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Emet** un avis favorable

➤ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

**5 MARCHÉ : RENOUELEMENT MATERIEL TERMINAL DE PAIEMENT (PDA) – 2023/0046**

Vu la délibération 2016-0084 du 08 11 2016 « Acquisition terminal droits de place sur les marchés »

Vu l'obsolescence du matériel actuel,

Monsieur le Maire propose de renouveler le matériel du terminal de paiement (PDA).

Après s'être fait présenter différents modèles, Monsieur le Maire présente le devis de la société SOGELINK pour un montant HT de 2 305€ soit 2 766€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Emet** un avis favorable

➤ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
--

**6 ASSOCIATIONS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ANIMATIONS 2023 – 2023/0047**

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle aux associations suivantes afin de les soutenir dans l'organisation des animations estivales, à savoir :

→ Les Ménestrels : Les Médiévales + Journées des Ménestrels

→ Académie Internationale de Musique d'Issigeac : Concerts

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ **Emet un avis favorable** au versement d'une subvention d'un montant de

**Les Ménestrels : 1000€**

**Académie Internationale de Musique : 700€**

➤ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
--

**7 MODIFICATION DE LA GRILLE DES TARIFS COMMUNAUX : SMA – 2023/0048**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de location de la Salle Multi Activités (SMA).

Les motifs d'utilisation de la salle ne sont plus adaptés à la grille tarifaire établie en 2021.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la grille de tarifs qui a été travaillée avec Mme LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, élue en charge de la SMA.

Les sommes à recouvrer feront l'objet d'un Avis des Sommes à Payer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Emet un avis favorable**

➤ **Accepte les nouveaux montants de location de la SMA**

➤ **Décide modifier la grille des tarifs communaux comme ci-annexée à compter du 01 07 2023**

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
--

Fin de séance à 00h24

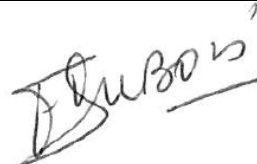
\*\*\*\*\*

**APPROBATION EN DATE DU 17 07 2023**

*Signatures*

**MAIRE**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Publication le 18 07 2023